



Accord intérimaire européen concernant la sécurité sociale à l'exclusion des régimes relatifs à la vieillesse, à l'invalidité et aux survivants

Paris, 11.XII.1953

Annexe II – Accords bilatéraux et multilatéraux auxquels s'applique l'Accord

Mise à jour au 30 avril 2002 – cette page est mise à jour à chaque communication.

Belgique

- a. Convention entre la Belgique et les Pays-Bas relative à l'assurance contre les accidents du travail, du 9 février 1921.
- b. Convention entre la Belgique et les Pays-Bas relative à l'application de la législation des deux pays en ce qui concerne les assurances sociales, du 29 août 1947.
- c. Convention générale entre la Belgique et la France sur la sécurité sociale, du 17 janvier 1948.
- d. Convention générale entre la Belgique et l'Italie sur les assurances sociales, du 30 avril 1948.
- e. Convention générale entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la sécurité sociale, du 3 décembre 1949.
- f. Convention multilatérale sur la sécurité sociale conclue le 7 novembre 1949 entre les Puissances signataires du Pacte de Bruxelles.
- g. Accord concernant la sécurité sociale des bateliers-rhénans du 27 juillet 1950, révisé le 13 février 1961.
- h. Convention entre la Belgique, la France et l'Italie sur la sécurité sociale, du 19 janvier 1951.
- i. Convention de sécurité sociale entre Sa Majesté le Roi des Belges et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Ses autres Royaumes et Territoires, Chef du Commonwealth, signée à Bruxelles le 20 mai 1957.
- j. Convention générale entre la Belgique et la Grèce sur la sécurité sociale signée à Athènes le 1er avril 1958 (entrée en vigueur : 1er janvier 1961), révisée par la Convention du 27 septembre 1967.
- k.(i) Convention générale de sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République Fédérale d'Allemagne, Accords complémentaires et Protocole final signés à Bonn le 7 décembre 1957 (entrée en vigueur : 9 novembre 1963 avec effet rétroactif au 1er janvier 1959).

- (ii) Protocole complémentaire à la Convention générale de sécurité sociale, au troisième Accord complémentaire et au Protocole final, signé à Bonn le 10 novembre 1960 (entrée en vigueur : 9 novembre 1963 avec effet rétroactif au 1er janvier 1959).
- l. Convention générale sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie, signée à Bruxelles le 4 juillet 1966 (entrée en vigueur : 1er mai 1968), révisée par la Convention du 2 février 1981.
- m. Convention générale sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République du Portugal, du 14 septembre 1970 (entrée en vigueur : 1er mai 1973).
- n. Convention belgo-luxembourgeoise de sécurité sociale du 3 décembre 1949, révisée par la Convention du 16 novembre 1959.

Chypre

- a. Accord sur les assurances sociales du 6 octobre 1969 entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de la République de Chypre.
- b. Accord sur la sécurité sociale du 1er juillet 1979 entre le Gouvernement de la République de Chypre et le Gouvernement de la République hellénique.

République tchèque

- a. Convention générale sur la sécurité sociale entre la République tchécoslovaque et la France signée le 12 octobre 1948 avec Accord complémentaire en version révisée du 17 octobre 1967.
- b. Accord entre la République tchèque et la République de Chypre sur la Sécurité Sociale signé le 19 janvier 1999 (entrée en vigueur : 1er mars 2000).
- c. Accord entre la République tchèque et la République de Lituanie sur la Sécurité Sociale signé le 27 janvier 1999 (entrée en vigueur : 1er août 2000).
- d. Accord entre la République tchèque et le Grand Duché du Luxembourg sur la Sécurité Sociale signé le 17 novembre 2000 (entré en vigueur : 1er mars 2002).

Danemark

- a. Convention entre le Danemark et les Pays-Bas relative à l'assurance-accidents du 23 octobre 1926.
- b. Convention entre le Danemark et la France sur la sécurité sociale, du 30 juin 1951, avec Protocole.
- c. Convention entre le Danemark et la République Fédérale d'Allemagne sur la sécurité sociale, du 14 août 1953 avec Protocole final et Accord supplémentaire.
- d. Convention entre le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède sur la sécurité sociale, du 15 septembre 1955, et Protocole additionnel, révisée le 5 mars 1981 (entrée en vigueur le 1er janvier 1982).
- e. Convention sur la sécurité sociale entre le Danemark et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du 27 août 1959.
- f. Accord entre le Danemark et la République Fédérale d'Allemagne du 1er août 1959 relatif à l'assurance-chômage.

- g. Convention entre le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède concernant la prise en compte des stages, etc., en liaison avec le droit des assurés aux prestations de chômage, du 28 juin 1976 (entrée en vigueur le 1er juillet 1976).
- h. Convention sur la sécurité sociale entre le Danemark et la Turquie du 22 janvier 1976 (entrée en vigueur le 1er février 1978).

Estonie

- a. Accord sur la sécurité sociale entre la République d'Estonie et la République de Lituanie, signé le 28 mai 1996, entré en vigueur le 10 février 1997.
- b. Accord sur la sécurité sociale entre la République d'Estonie et la République de Lettonie, signé le 28 mai 1996, entré en vigueur le 29 janvier 1997.
- c. Accord entre le Gouvernement de la République d'Estonie et le Gouvernement du Royaume de Suède sur les soins médicaux pour les visiteurs temporaires, signé le 16 juin 1993, entré en vigueur le 1er novembre 1993.

France

- a. Convention générale entre la France et la Belgique sur la sécurité sociale, du 17 janvier 1948.
- b. Convention générale entre la France et l'Italie tendant à coordonner l'application aux ressortissants des deux pays de la législation française sur la sécurité sociale et la législation italienne sur les assurances sociales et les prestations familiales, du 31 mars 1948.
- c. Convention générale entre la France et le Royaume-Uni sur la sécurité sociale signée le 10 juillet 1956.
- d. Convention générale entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg sur la sécurité sociale, du 12 novembre 1949.
- e. Convention générale entre la France et les Pays-Bas sur la sécurité sociale, du 7 janvier 1950.
- f. Convention générale entre la France et la République Fédérale d'Allemagne sur la sécurité sociale du 10 juillet 1950.
- g. Convention multilatérale sur la sécurité sociale conclue le 7 novembre 1949 entre les Puissances signataires du Pacte de Bruxelles.
- h. Convention générale entre la France et le Danemark sur la sécurité sociale du 30 juin 1951.
- i. Convention entre la France, l'Italie et la Sarre tendant à étendre et coordonner l'application aux ressortissants des trois pays de la législation française sur la sécurité sociale et des législations italienne et sarroise sur les assurances sociales et les prestations familiales conclue le 27 novembre 1952.
- j. Convention entre la France, la Belgique et l'Italie tendant à étendre et coordonner l'application aux ressortissants des trois pays des législations belge et française sur la sécurité sociale et de la législation italienne sur les assurances sociales et les prestations familiales conclue le 19 janvier 1951.
- k. Convention générale entre la France et la Norvège sur la sécurité sociale signée le 30 septembre 1954 et entrée en vigueur à compter du 1er juillet 1956.

- i. Convention générale entre la France et la Grèce sur la sécurité sociale signée le 19 avril 1958 et entrée en vigueur le 1er mai 1959.

Allemagne

- a. Convention générale entre la République Fédérale d'Allemagne et la France sur la sécurité sociale, du 10 juillet 1950, entrée en vigueur le 1er janvier 1952.
- b. Convention entre la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume des Pays-Bas sur les assurances sociales, du 29 mars 1951, entrée en vigueur le 1er novembre 1952.
- c. Convention entre la République Fédérale d'Allemagne et la République italienne sur les assurances sociales, du 5 mai 1953, entrée en vigueur le 1er avril 1954.
- d. Convention entre la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume de Danemark sur les assurances sociales, du 14 août 1953, entrée en vigueur le 1er novembre 1954.
- e. Accord conclu entre la République Fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne le 20 avril 1960 relatif à la sécurité sociale et entré en vigueur le 1er août 1961.
- f. Accord conclu entre la République Fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne le 20 avril 1960 relatif à l'assurance chômage et entré en vigueur le 1er septembre 1961.
- g. Accord général germano-belge du 7 décembre 1957 sur la sécurité sociale (y compris les Accords complémentaires et le Protocole final de la même date ainsi que le Protocole additionnel du 10 novembre 1960), entré en vigueur le 9 novembre 1963 avec effet au 1^{er} janvier 1959.
- h. Accord révisé du 13 février 1961 concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans entré en vigueur pour la République Fédérale d'Allemagne le 1er février 1970.
- i. Convention entre la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume de Grèce sur la sécurité sociale du 25 avril 1961, entrée en vigueur le 1er novembre 1966, telle que modifiée et complétée par la Convention du 21 mars 1967.
- j. Convention entre la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume de Grèce sur l'assurance chômage du 31 mai 1961, entrée en vigueur le 1er août 1963.
- k. Convention entre la République Fédérale d'Allemagne et la République de Turquie sur la sécurité sociale du 30 avril 1964, entrée en vigueur le 1er novembre 1965.
- l. Accord entre la République Fédérale d'Allemagne et la République du Portugal sur la sécurité sociale, du 6 novembre 1964.
- m. Accord entre la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume de Suède sur la sécurité sociale, du 27 février 1976.
- n. Accord entre la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume de Suède sur les prestations de chômage, du 28 juin 1976.

Grèce

- a. Convention générale entre la Grèce et la Belgique sur la sécurité sociale signée le 1er avril 1958.
- b. Convention générale entre la Grèce et la France sur la sécurité sociale signée le 19 avril 1958.
- c. Convention entre la Grèce et la République Fédérale d'Allemagne sur la sécurité sociale signée le 25 avril 1961.

- d. Convention entre la Grèce et la République Fédérale d'Allemagne sur l'assurance chômage signée le 31 mai 1961.
- e. Accord sur la sécurité sociale entre la Grèce et les Pays-Bas, signé le 13 septembre 1966, couvrant les prestations en cas de chômage.
- f. Accord sur la sécurité sociale entre la Grèce et Chypre, signé le 2 mars 1978, couvrant les prestations en cas de chômage.
- g. Accord sur la sécurité sociale entre la Grèce et la Suède, signé le 5 mai 1978, couvrant les prestations en cas de chômage.

Islande

Convention entre l'Islande, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède sur la sécurité sociale, datée du 15 septembre 1955, à l'exception des dispositions des articles 7 et 8.

Irlande

- a. Accord entre l'Irlande et le Royaume-Uni relatif à la sécurité sociale, du 29 mars 1960.
- b. Accord entre le Ministre de la Prévoyance sociale et le Ministère du Travail et des Assurances sociales de l'Irlande du Nord relatif à l'assurance et à la réparation des accidents du travail, du 22 juillet 1964.
- c. Accord entre l'Irlande et le Royaume-Uni sur la sécurité sociale, du 28 février 1966.
- d. Accord entre l'Irlande et le Royaume-Uni relatif à la sécurité sociale, du 3 octobre 1968.
- e. Accord entre l'Irlande et le Royaume-Uni relatif à la sécurité sociale, du 14 septembre 1971.

Italie

- a. Convention générale entre l'Italie et la France tendant à coordonner l'application aux ressortissants des deux pays de la législation française sur la sécurité sociale et de la législation italienne sur les assurances sociales et les prestations familiales, du 31 mars 1948.
- b. Convention générale entre l'Italie et la Belgique sur les assurances sociales, du 30 avril 1948.
- c. Convention entre la Belgique, la France et l'Italie tendant à étendre et à coordonner l'application aux ressortissants des trois pays des législations belge et française sur la sécurité sociale et de la législation italienne sur les assurances sociales et les prestations familiales, du 19 janvier 1951.
- d. Convention générale entre la République italienne et le Grand-Duché de Luxembourg sur la sécurité sociale, du 29 mai 1951.
- e. Convention en matière d'assurance sociale entre la République italienne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du 28 novembre 1951.
- f. Convention générale entre le Royaume des Pays-Bas et la République italienne sur les assurances sociales, du 18 octobre 1952.
- g. Convention entre la République italienne et la République Fédérale d'Allemagne en matière d'assurance sociale, du 5 mai 1953.

- h. Convention entre la République italienne et le Royaume de Suède en matière de sécurité sociale, du 25 septembre 1979.
- i. Convention entre la République italienne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les assurances sociales en Italie et en Irlande du Nord, du 29 janvier 1957.
- j. Convention entre l'Italie, la France et la Sarre tendant à étendre et coordonner l'application aux ressortissants des trois pays de la législation française sur la sécurité sociale et des législations italienne et sarroise sur les assurances sociales et les prestations familiales, du 27 novembre 1952.
- k. Convention entre la République italienne et le Royaume de Norvège sur la sécurité sociale, du 12 juin 1959.

Lettonie

- a. Accord entre le Gouvernement de la République de Lettonie et le Gouvernement de la République de Lituanie sur la Coopération dans le Domaine de l'Assurance Sociale, signé le 17 décembre 1993 et entré en vigueur le 31 janvier 1995.
- b. Accord entre le Gouvernement de la République de Lettonie et le Gouvernement de la République de l'Estonie sur la Coopération dans le Domaine de la Sécurité Sociale, signé le 28 mai 1996 et entré en vigueur le 29 janvier 1997.

Luxembourg

- a. Convention générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France sur la sécurité sociale, du 12 novembre 1949.
- b. Convention générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale, du 3 décembre 1949.
- c. Convention générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas sur la sécurité sociale, du 8 juillet 1950.
- d. Convention multilatérale sur la sécurité sociale conclue le 7 novembre 1949 entre les Puissances signataires du Pacte de Bruxelles.
- e. Convention de sécurité sociale entre le Royaume-Uni et le Grand-Duché de Luxembourg, du 13 octobre 1953.
- f. Convention générale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République italienne sur la sécurité sociale, du 29 mai 1951.
- g. Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Portugal sur la sécurité sociale du 12 février 1965, à l'exception de l'article 3, alinéa 2, et Protocole spécial du 12 février 1965, dans la rédaction des avenants du 5 juin 1972 et du 20 mai 1977.

Pays-Bas

- a. Convention entre les Pays-Bas et la Belgique relative à l'assurance contre les accidents du travail, du 9 février 1921.
- b. Convention de réciprocité entre les Pays-Bas et la Norvège en matière d'assurance des ouvriers de l'industrie et des gens de mer contre les accidents du 9 janvier 1925.
- c. Convention entre les Pays-Bas et le Danemark relative à l'assurance accidents, du 23 octobre 1926.

- d. Convention entre les Pays-Bas et la Belgique relative à l'application de la législation des deux pays concernant les assurances sociales du 29 août 1947, modifiée par la Convention du 4 novembre 1957 portant révision de la Convention du 29 août 1947.
- e. Convention générale entre les Pays-Bas et la France sur la sécurité sociale, du 7 janvier 1950.
- f. Convention générale entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg sur la sécurité sociale, du 8 juillet 1950.
- g. Convention entre les Pays-Bas et la République Fédérale d'Allemagne sur les assurances sociales, du 29 mars 1951.
- h. Convention multilatérale sur la sécurité sociale conclue le 7 novembre 1949 entre les Puissances signataires du Pacte de Bruxelles.
- i. Accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans du 27 juillet 1950, remplacé par la Convention concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans, du 13 février 1961 (entrée en vigueur le 1er février 1970).
- j. Convention générale entre les Pays-Bas et l'Italie sur les assurances sociales, du 28 octobre 1952.
- k. Convention entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni sur la sécurité sociale, du 11 août 1954.
- l. Convention entre le Royaume des Pays-Bas et la République de Turquie sur la sécurité sociale avec Protocole de signature du 5 avril 1966 (entrée en vigueur le 1er février 1968), modifiée par la Convention du 4 septembre 1980 portant révision de la Convention du 5 avril 1966.
- m. Convention entre le Royaume des Pays-Bas et le Royaume de Grèce sur la sécurité sociale, du 13 septembre 1966 (entrée en vigueur le 1er juillet 1970).
- n. Convention de sécurité sociale entre le Royaume des Pays-Bas et la République portugaise du 19 juillet 1979 (entrée en vigueur le 1er janvier 1981).
- o. Convention de sécurité sociale entre le Royaume des Pays-Bas et le Royaume de Suède, du 2 juillet 1982 (entrée en vigueur le 1er mars 1983).

Norvège

- a. Convention de réciprocité entre la Norvège et les Pays-Bas en matière d'assurance des ouvriers de l'industrie et des gens de mer, du 9 janvier 1925.
- b. Convention entre la Norvège et la France sur la sécurité sociale, du 30 septembre 1954, entrée en vigueur le 1er juillet 1956.
- c. Convention entre la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du 25 juillet 1957, entrée en vigueur le 1er avril 1958.
- d. Convention entre la Norvège et l'Italie sur la sécurité sociale, du 12 juin 1959, entrée en vigueur le 1er février 1962.
- e. Convention entre la Norvège, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Suède concernant la prise en compte des stages, etc., en liaison avec le droit des assurés aux prestations de chômage du 28 juin 1976, entrée en vigueur le 1er juillet 1976.
- f. Convention entre la Norvège, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Suède sur la sécurité sociale, du 5 mars 1981, entrée en vigueur le 1er janvier 1982 ; Accord administratif du 25 octobre 1982.

- g. Convention entre la Norvège et la République de Turquie, du 20 juillet 1978, entrée en vigueur le 1er juin 1981 ; Accord administratif du 30 juillet 1981.
- h. Convention entre la Norvège et la République du Portugal sur la sécurité sociale, du 5 juin 1980, entrée en vigueur le 1er septembre 1981 ; Accord administratif du 15 décembre 1980.
- i. Convention entre la Norvège et la République hellénique sur la sécurité sociale du 12 juin 1980, entrée en vigueur le 1er juin 1983 ; Accord administratif du 12 décembre 1980.
- j. Accord nordique entre la Norvège, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Suède concernant les prestations de chômage, du 12 novembre 1985.

Portugal

- a. Convention générale entre le Portugal et la Belgique sur la sécurité sociale et Protocole annexé, du 14 septembre 1970.
- b. Convention générale entre le Portugal et la France sur la sécurité sociale du 29 juillet 1971, dans la rédaction des avenants du 7 février 1977 et du 1er octobre 1979, et son Protocole général du 29 juillet 1971.
- c. Convention entre le Portugal et la République Fédérale d'Allemagne sur la sécurité sociale du 6 novembre 1964, dans la rédaction de la Convention modifiée du 30 septembre 1974.
- d. Convention entre le Portugal et le Luxembourg sur la sécurité sociale du 12 février 1965, à l'exception de l'article 3, alinéa 2, et Protocole spécial du 12 février 1965, dans la rédaction des Avenants du 5 juillet 1972 et du 20 mai 1977.
- e. Convention entre le Portugal et les Pays-Bas sur la sécurité sociale et Protocole final, du 19 juillet 1979.
- f. Convention entre le Portugal et la Suède sur la sécurité sociale, du 25 octobre 1978.
- g. Convention entre le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la sécurité sociale et Protocole relatif au traitement médical, du 15 novembre 1978.
- h. Convention entre le Portugal et la Norvège sur la sécurité sociale et son Protocole, du 5 juin 1980

Espagne

- a. Convention entre l'Espagne et la République Fédérale d'Allemagne sur la sécurité sociale et Protocole final, du 4 décembre 1973.

Convention entre l'Espagne et la République Fédérale d'Allemagne complémentaire à la Convention du 4 décembre 1973, du 17 décembre 1975.
- b. Convention générale entre l'Espagne et la Belgique sur la sécurité sociale du 28 novembre 1956, et Convention portant révision de ladite Convention du 10 octobre 1967.
- c. Convention générale entre l'Espagne et la France sur la sécurité sociale et Protocole, du 31 octobre 1974.
- d. Convention entre l'Espagne et l'Italie sur la sécurité sociale, du 30 octobre 1979.
- e. Convention et Protocole spécial entre l'Espagne et le Luxembourg sur la sécurité sociale, du 8 mai 1969.

Accords complémentaires du 27 juin 1975 et du 29 mars 1978.

- f. Convention entre l'Espagne et le Royaume des Pays-Bas sur la sécurité sociale et Protocol final, du 5 février 1974.
- g. Convention générale entre l'Espagne et le Portugal sur la sécurité sociale du 11 juin 1969, et Accord complémentaire du 7 mai 1973.
- h. Convention entre l'Espagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la sécurité sociale, du 13 septembre 1974.
- i. Convention entre l'Espagne et la Suède sur la sécurité sociale, du 4 février 1983.

Suède

- a. Convention entre la Suède et le Danemark relative à l'assurance chômage, du 31 mai 1946.
- b. Convention entre la Suède et la Norvège sur la prise en compte réciproque des cotisations versées à l'assurance chômage, du 18 décembre 1948.
- c. Convention entre la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Norvège sur la sécurité sociale, du 15 septembre 1955 et Protocole additionnel.
- d. Convention entre la Suède, le Danemark, l'Islande et la Norvège sur le passage des membres d'une caisse-maladie de l'un des pays signataires à une caisse-maladie de l'un des autres pays et l'assistance-maladie à l'occasion de séjours temporaires dans l'un des pays sus visés, du 19 décembre 1956.
- e. Convention entre la Suède et l'Italie en matière de sécurité sociale, du 25 mai 1955.
- f. Convention entre la Suède et le Royaume-Uni en matière de sécurité sociale, du 9 juin 1956.

Turquie

- a. Convention de sécurité sociale du 9 septembre 1959 entre la Turquie et le Royaume-Uni, entrée en vigueur le 1er juin 1961.
- b. Convention de sécurité sociale du 30 avril 1964 entre la Turquie et la République Fédérale d'Allemagne, entrée en vigueur le 1er novembre 1965.
- c. Convention de sécurité sociale du 5 avril 1966 entre la Turquie et les Pays-Bas, entrée en vigueur le 1er février 1968.
- d. Convention de sécurité sociale du 4 juillet 1966 entre la Turquie et la Belgique, entrée en vigueur le 1er mai 1968.
- e. Convention de sécurité sociale du 20 janvier 1972 entre la Turquie et la France, entrée en vigueur le 1er août 1973.
- f. Convention de sécurité sociale du 22 janvier 1976 entre la Turquie et le Danemark, entrée en vigueur le 1er février 1978.
- g. Convention de sécurité sociale du 30 juin 1978 entre la Turquie et la Suède, entrée en vigueur le 1er mai 1981.
- h. Convention de sécurité sociale du 20 juillet 1978 entre la Turquie et la Norvège, entrée en vigueur le 1er juin 1981.

Royaume-Uni

- a. Convention sur la sécurité sociale et Protocole relatif aux prestations en nature entre le Royaume-Uni et la Belgique, signée à Bruxelles le 20 mai 1957.
- b. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et Chypre, signée à Nicosie le 6 octobre 1969.
- c. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et le Danemark, signée à Londres le 27 août 1959.
- d. Convention sur la sécurité sociale (avec Protocoles) entre le Royaume-Uni et la France, signée à Paris le 10 juillet 1956.
- e. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et la République Fédérale d'Allemagne, signée à Bonn le 20 avril 1960.
- f. Accord sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et la République d'Irlande, signé à Dublin le 28 février 1966.
- g. Accord sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et la République d'Irlande, signé à Dublin le 3 octobre 1968.
- h. Accord sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et la République d'Irlande, signé à Londres le 14 septembre 1971.
- i. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et le Grand-Duché de Luxembourg, signée à Londres le 13 octobre 1953.
- j. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas, signée à La Haye le 11 août 1954.
- k. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et la Norvège, signée à Londres le 25 juillet 1957.
- l. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et le Portugal, signée à Londres le 15 novembre 1978.
- m. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et la Suède, signée à Stockholm le 9 juin 1956.
- n. Convention sur la sécurité sociale entre le Royaume-Uni et la République de Turquie, signée à Ankara le 9 septembre 1959.